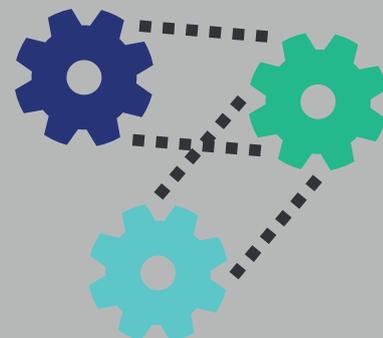


LES MODALITÉS DE CESSIONS

Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous êtes intéressé par l'un des terrains disponibles ?

Contactez le service **Entreprendre en Sud-Vendée** au **02 28 13 07 22**
ou par mail à accueil@entreprendre-sudvendee.fr



1

Un rendez-vous avec le service économie pour vous présenter les **différents terrains** et **prendre connaissance de votre projet**.

2

Une fois votre projet défini, nous conviendrons d'un **rendez-vous avec le Vice-Président en charge de l'économie et les services techniques** (urbanisme/voirie...) afin que vous **présentiez votre projet** (bâtiment, plan de masse...)

3

A la suite de cet échange, vous **confirmerez votre acquisition par courrier au Président de la Communauté** concernée (modèle transmis par notre service) et **un courrier officiel de cession** vous sera envoyé, après décision du Président.

4

Quand vous êtes prêt, **vous déclenchez la procédure d'achat** en contactant le service patrimoine de la Communauté de Communes, **pour l'acquisition officielle du terrain chez le notaire**.